Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 051-215101494-20220128-D_2022_001-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
Le 21 Janvier 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	13
Dont procuration :	1
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° D_2022_001

Objet :

Ouverture de crédits n°1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Dominique POMMIER

VOTE PAR PROCURATION :

- Tommy ARCHIMBAUD ayant donné procuration à Françoise LENORMAND-RUELLE

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sandrine DE SA

Vu l'article L1612-1 du code des collectivités locales portant autorisation d'ouverture de crédit avant vote du budget,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous.

Ces différentes commandes répondent à un besoin nécessaire avant le vote du budget. Il s'agit notamment de valider la commande de l'application à destination de la population « City all » pour un montant de 720 € TTC, de commander les plantations d'arbres et arbustes dont la plantation se fait avant le printemps pour un montant de 1250 € TTC, de l'achat d'un fauteuil de bureau en remplacement d'un défaillant pour un montant de 220€ TTC, du remplacement d'un rideau à la salle polyvalente pour un montant de 2 270 € TTC, de trois capteurs de CO2 pour un montant de 360 € TTC et de l'achat d'un aspirateur pour un montant de 250 € TTC.

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 051-215101494-20220128-D_2022_001-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
Le 21 Janvier 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	13
Dont procuration :	1
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° D_2022_001

Objet :

Ouverture de crédits n°1

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Dominique POMMIER

VOTE PAR PROCURATION :

- Tommy ARCHIMBAUD ayant donné procuration à Françoise LENORMAND-RUELLE

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sandrine DE SA

Liliane MARTIN, adjointe au Maire au finances expose les éléments donnant lieu à l'ouverture des crédits.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuve ces propositions de dépenses d'investissement suivantes,
- Accepte l'ouverture de crédits aux comptes comme suit,
- S'engage à ce que les sommes soient reprises au Budget Primitif 2022.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Objet des dépenses	*Chapitre-article*	*Montants*
Matériel informatique	20-2051	720,00 €
Plantations vivaces et arbustes	21-212	1250,00 €
Changement d'un rideau salle polyvalente	21-217314	2270,00€
Matériel de bureau	21-217848	220,00€
Capteurs de CO2	21-21841	360,00 €
Electroménager	21-21848	250,00 €
Total		**5 070,00€**

Fait à Compertrix, le 28 janvier 2022
Extrait certifié conforme,
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 051-215101494-20220128-D_2022_002-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérati

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
Le 21 Janvier 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	13
Dont procuration :	1
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° D_2022_002

Objet :

Attribution du marché de rénovation thermique de l'école annexe et élémentaire – Tranche 2

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Dominique POMMIER

VOTE PAR PROCURATION :
- Tommy ARCHIMBAUD ayant donné procuration à Françoise LENORMAND-RUELLE

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sandrine DE SA
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-09 du 27 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Considérant que les travaux de rénovation thermique de l'école annexe et de l'école élémentaire ont pris du retard et que la procédure arrive à sa fin,

Considérant qu'il est important de commander rapidement du fait des problèmes de fournitures connus par un marché tendu actuellement
Considérant la remise des offres et l'analyse faite par un bureau d'étude,

Vu l'exposé de Pascal LEFORT, Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer le marché comme suit :

Lots	Entreprises mieux disantes	Travaux de bases Montants HT
Lot 01 – Désamiantage	SAS FERRARI	8 350,00 €
Lot 02 – Menuiserie extérieure	PAQUATTE	53 120,00 €
Lot 03 – Plâtrerie – Ecole annexe	RIBERE	29 651,12 €
Lot 04 – Electricité	PERES	16 489,65 €
Lot 05 – Chauffage – Ventilation – Plomberie – Ecole Annexe	CONRAUX	19 900,00 €
Lot 06 – Revêtements de murs et sols	BAILLEUX	24 258,95 €
	TOTAL	**151 769,72 €**

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Fait à Compertrix, le 28 janvier 2022
Extrait certifié conforme,
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 051-215101494-20220128-D_2022_003-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
Le 21 Janvier 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	13
Dont procuration :	1
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° D_2022_003

Objet :

Suppression et création d'un poste d'adjoint technique Et modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Dominique POMMIER

VOTE PAR PROCURATION :

- Tommy ARCHIMBAUD ayant donné procuration à Françoise LENORMAND-RUELLE

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sandrine DE SA

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire organisée par le centre de gestion de la Marne,

Compte tenu que la réorganisation des services mise en place depuis septembre dernier permet de prendre en compte les problématiques de santé d'un agent et d'assurer une polyvalence sur le service de cantine,
Considérant que cette réorganisation optimise le temps de travail d'un agent titulaire affilié au régime IRCANTEC,
Considérant que cet agent se rend disponible régulièrement pour assurer des remplacements permettant le maintien des services périscolaires,
Vu l'accord de l'agent affilié IRCANTEC pour une augmentation de son temps de travail de plus de 10 % et à l'affiliation à la CNRACL,
Vu l'avis du comité technique du 18 janvier 2022,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 051-215101494-20220128-D_2022_003-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
Le 21 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Dominique POMMIER

VOTE PAR PROCURATION :
- Tommy ARCHIMBAUD ayant donné procuration à Françoise LENORMAND-RUELLE

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	12
Dont procuration :	1
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sandrine DE SA

Vu le tableau des emplois,

Pascal LEFORT, Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26h45 heures hebdomadaires au sein des agents techniques polyvalents, et de

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 31h00 heures hebdomadaires au sein des agents techniques polyvalents, à compter du 1er février 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide :**

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier le tableau des emplois tel qu'annexé ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération
n° D_2022_003

Objet :

Suppression et création d'un poste d'adjoint technique
Et modifications du tableau des effectifs

Fait à Compertrix, le 28 janvier 2022
Extrait certifié conforme,
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 051-215101494-20220128-D_2022_003-DE

Tableau des emplois au 01/02/2022

Catégorie	Emploi -missions	Cadres d'emplois et grades :	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
	Emplois permanents			
	Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
A	Poste de direction	Attaché territorial,	1 poste	35h
B	Poste de secrétaire générale	Rédacteur principal,	1 poste	35h
C	Assistant administratif	Adjoint administratif	1 poste	35h
C	Assistant administratif	Adjoint administratif principal	1 poste	35h
C	Assistant administratif	Adjoint administratif principal	1 poste	35h
	Cadre d'emplois des adjoints techniques			
C	Responsable des services techniques et agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1ère classe	1 poste	35h
C	Agent polyvalent en espace vert	Adjoint technique et principal	2 postes	35h
C	Agent en charge de l'entretien de locaux et de l'encadrement des enfants fréquentant les services périscolaires et préparation des repas de la cantine	Adjoint technique, agent technique principal	1 poste	31h00
C	Agent en charge de l'entretien de locaux et de l'encadrement des enfants fréquentant les services périscolaires et préparation des repas de la cantine	Adjoint technique, agent technique principal	1 poste	32h00
C	Agent en charge de l'entretien de locaux et de l'encadrement des enfants fréquentant les services périscolaires	Adjoint technique, agent technique principal	1 poste	26h45
C	Agent en charge de l'entretien de locaux et de l'encadrement des enfants fréquentant les services périscolaires	Adjoint technique, agent technique principal	1 poste	26h45
C	Agent en charge de l'entretien de locaux et de l'encadrement des enfants fréquentant les services périscolaires	Adjoint technique, agent technique principal	1 poste	6h00
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1 poste	35h
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1 poste	28h
C	**Emplois non permanents**			
C	Agent en charge de l'entretien de locaux et de l'encadrement des enfants fréquentant les services scolaires et périscolaires	Adjoint technique, agent technique principal	1 poste	34h00
C	Agent en charge de l'entretien de locaux et de l'encadrement des enfants fréquentant les services périscolaires	Adjoint technique, agent technique principal	1 poste	35h00

le 28 janvier 2022

Le Maire

Pascal LEFORT

MAIRIE DE COMPERTRIX
MARNE

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 051-215101494-20220128-D_2022_004-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérati

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
Le 21 Janvier 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	11
Dont procuration :	1
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° D_2022_004

Objet :

Mesure exceptionnelle à destination des familles des factures de cantine et de garderie Covid 19

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Cédric MATHIEU, Liliane MARTIN, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT,

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Dominique POMMIER

VOTE PAR PROCURATION :

- Tommy ARCHIMBAUD ayant donné procuration à Françoise LENORMAND-RUELLE

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sandrine DE SA

Cédric MATHIEU et Tommy ARCHIMBAUD étant concernés par cette délibération, ils ne participeront pas au vote.

Vu la délibération n°2019_014 portant approbation du règlement des services périscolaires,
Vu les protocoles sanitaires successifs applicables dans les écoles dans le cadre de la lutte contre la Covid 19,

Considérant les fermetures de classes décidées dans l'urgence,
Considérant que dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, la commune met tout en œuvre pour maintenir les services périscolaires dans les écoles,
Considérant que l'organisation demandée aux parents pour faire tester leurs enfants, en cas de risque de positivité, ne permet pas toujours de pouvoir annuler les prestations de cantine et/ou garderie dans les temps prévus par le règlement,
Considérant que la commune de Compertrix souhaite participer à l'effort national en soutenant économiquement et financièrement les familles concernées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De déroger, à titre exceptionnel, à l'article II du règlement des services périscolaires relatif au tarif et à la facturation ;
- D'exonérer l'ensemble des fréquentations à la cantine et à la garderie de 4 jours pour les enfants inscrits pour le mois de Janvier 2022.

Fait à Compertrix, le 28 janvier 2022
Extrait certifié conforme,
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE